



TRACT AUX SALARIES DE LA SUGE

Saint Denis, le 14/04/26

FORMATION CONTINUE : NON A LA FORMATION SANCTION

La formation continue est un droit fondamental. Elle permet à chaque agent de maintenir les compétences nécessaires pour occuper son poste et répondre aux obligations légales imposées par le cadre réglementaire. **La formation continue ne doit en aucun cas devenir un outil d'allègement de la masse salariale, un plan social déguisé.**

CE QUE PRÉVOIT LA DIRECTION

La direction souhaite mettre en place de nouvelles méthodes de gestion des compétences à travers des « fiches de suivi et d'harmonisation. »

Ces dispositifs visent à classer les agents comme :

- inaptes temporaires
- inaptes définitifs

en cas de non-satisfaction aux attentes.

Conséquences annoncées :

- Retrait immédiat du terrain,
- Retrait de l'arme,
- Retrait de l'IPA / ICPA.

Pour nous, ces mesures constituent un plan social déguisé.

LA FORMATION : UNE RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

La formation est du ressort exclusif de l'employeur.

Il est responsable :

- de sa mise en place,
- de sa qualité,
- des moyens engagés,
- des résultats attendus.

Si les agents rencontrent des difficultés, cela relève de la responsabilité de l'organisation du travail, pas des agents eux-mêmes.

POURQUOI LES AGENTS SONT EN DIFFICULTÉ ?

Pour la CGT, les causes sont claires :

- **Une production accrue,**
- **L'épuisement sur le terrain,**
- **Le manque de personnel pour se former correctement,**
- **Des journées de formation utilisées pour faire de la production,**
- **L'éloignement des centres de formation, source de fatigue,**
- **Le manque de moniteurs permanents,**
- **Un manque de pratique régulière.**

UNE LOGIQUE DE PRESSION ET DE SANCTION

Ce projet vise à :

- Faire taire les contestations,
- Mettre sous pression les agents,
- Sanctionner plutôt qu'accompagner,
- Instaurer une peur permanente,

Une véritable épée de Damoclès au-dessus des agents, avec des conséquences directes sur :

- la santé mentale,
- les risques psychosociaux (RPS),
- la fatigue déjà présente.

NOTRE POSITION

Nous sommes fermement opposés à ces mesures.

Ces fiches ne visent pas à former, mais à écarter et licencier plutôt qu'accompagner et faire monter en compétences.

NOS CONSTATS

Deux séances espacées de plusieurs mois rendent impossible le maintien de la technicité.

Le TIR / TIS doit rester un outil de validation des acquis, sans pression ni intimidation.

Un agent en difficulté doit être accompagné et formé, pas sanctionné.

Les agents sont titulaires et reconnus dans leurs fonctions.

Les formateurs assurent déjà depuis des années le suivi et le maintien des compétences.

NOS REVENDEICATIONS

- **Maintien du système actuel de formation,**
- **Renforcement des moyens de formation,**
- **Plus de pratique et de suivi,**
- **Respect des agents et de leurs droits,**
- **Abandon immédiat de ce projet.**

MOBILISATION

Ce projet, c'est NON !

Ce sera SANS NOUS !

La CGT déposera une Demande de Concertation Immédiate à la DDS pour imposer l'arrêt de ce processus.

La CGT exige le retrait immédiat de ce dispositif.

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.

La Formation continue ne doit pas être un outil d'allègement de la masse salariale .